

corder ce que les partisans de la tempérance demandaient, à savoir, un plébiscite, en se basant sur le fait qu'il n'y avait aucun précédent constitutionnel dans le gouvernement britannique pour une telle procédure. Aussi le gouvernement de l'honorable député de York-Est (M. Mackenzie) n'a pas accordé aux amis de la tempérance en Canada ce qu'ils demandaient alors; il accorda une demi-mesure, l'Acte de Tempérance du Canada, et bien que nous ayons été heureux dans le temps de l'avoir, il n'était cependant pas ce que nous demandions, et nous préférierions aujourd'hui soumettre cette question au vote populaire du Canada plutôt que de la voir mise à l'épreuve par une mesure de prohibition partielle qui nécessairement ne peut pas être une épreuve juste.

L'honorable député de Bothwell (M. Mills) m'a critiqué sur la conduite que j'ai tenue sur la motion qu'il a soumise à la Chambre il y a deux ans concernant la réforme de la constitution du Sénat. Permettez-moi pour quelques minutes de faire remarquer la conduite de l'honorable monsieur sur cette question il y a quelques années. En 1874, lorsque ses amis étaient au pouvoir, il a soumis une résolution à la Chambre ayant pour but le même sujet. A-t-il suivi la même ligne de conduite qu'il a suivie à la dernière occasion? Pas du tout, les circonstances étaient différentes, ses propres amis étaient au pouvoir, et au lieu de proposer sa motion en amendement à la proposition que la Chambre se forme en comité des subsides, il l'a proposée comme étant une motion indépendante. Les *Débats* font voir qu'à la dernière occasion où ce monsieur a soumis cette motion à la Chambre, je me suis levé et j'ai dit que si l'honorable député voulait alors mettre sa motion devant la Chambre de la même manière qu'il l'avait fait dans une occasion précédente, je la supporterais, mais il n'a rien fait de la sorte, parce que la première fois ses amis étaient au pouvoir, et il ne voulait pas leur causer des embarras. La dernière fois c'étaient ses adversaires qui étaient au pouvoir, et sa manière d'agir était dans le but de les embarrasser et rien de plus.

M. MILLS (Bothwell) : L'honorable monsieur sait-il que le temps propice pour présenter une motion se rapportant à quelque défecuosité, est lorsque la Chambre propose de se former en comité des subsides, et que cela n'est pas regardé comme un vote de non-confiance?

M. JAMIESON : Si c'était le temps propice de la proposer, pourquoi l'honorable monsieur, dans une occasion précédente, ne l'a-t-il pas proposée de cette manière? Ce qui plus est, M. l'Orateur, il m'accuse de manquer de sincérité sur cette question. Tout homme public dans ce pays se rappelle que nonobstant le fait que la Chambre ait donné son assentiment à la proposition qu'il a soumise en 1874 pour réformer la constitution du Sénat, non seulement il n'a pas procédé plus loin sur ce sujet, mais il est entré dans le gouvernement d'alors et il est resté membre de ce gouvernement pendant quatre longues années sans que nous ayons entendu parler davantage de la réforme du Sénat. Laissez-moi vous demander ce que l'honorable monsieur a jamais fait pour mettre à effet l'esprit de la motion qui avait reçu la sanction de la Chambre? Je ne désire pas référer longuement à ce qu'il a dit de moi sur cette question. Il m'accuse de manquer de sincérité parce que j'ai voté il y a quelques jours contre une motion qu'il a présentée à cette Chambre. Je crois que je me dois à moi-même et que je dois aux partisans conservateurs de la tempérance de ce côté-ci de la Chambre d'entrer dans de plus amples explications concernant ce sujet, et de donner à la Chambre les raisons qui m'ont fait agir comme je l'ai fait. Il est bien connu qu'il existe dans ce pays un corps d'hommes, amis de la tempérance, qui s'appelle l'Alliance de la Puissance pour la suppression du trafic des liqueurs enivrantes.

Ce corps se compose de membres non partisans, et réformistes comme conservateurs se rencontrent là sur un terrain commun, pour promouvoir la cause de la tempérance. Je suis et j'ai été, depuis nombre d'années, membre de cette

Alliance, et c'est un principe suivi par elle que toute législation amenée devant cette Chambre doit d'abord recevoir sa sanction; tout mouvement concernant l'amendement de l'Acte de Tempérance du Canada ou concernant la prohibition du trafic des liqueurs enivrantes, doit originer dans l'Alliance. Le jour même, et jusqu'à l'heure où l'honorable monsieur a présenté sa motion à cette Chambre, j'avais agi dans l'Alliance suivant les vues des députés libéraux amis de la tempérance de l'autre côté de la Chambre. Nous avons siégé en comité ce jour-là même, et nous avons discuté l'action que nous devrions prendre en Chambre sur cette question. Quelle n'a pas été ma surprise de voir l'honorable monsieur, qui n'a encore jamais manifesté aucun zèle pour la cause de la tempérance, excepté dans une occasion où il voulait évidemment causer des embarras à ses adversaires, qui n'a encore jamais assisté à aucune assemblée de l'Alliance, ne fait partie d'aucune autre organisation dans le but de promouvoir la tempérance dans ce pays, se lever et présenter une motion devant cette Chambre dans des circonstances qui, il aurait dû le savoir, comportaient une condamnation de la résolution de la majorité des députés de cette Chambre.

M. SOMERVILLE : Pourquoi cela?

M. JAMIESON : Parce qu'il savait dans le temps que la majorité des députés voteraient contre. Ce n'est pas simplement parce que c'était un vote de non-confiance dans le gouvernement que j'ai voté contre elle, mais parce que c'était méconnaître les principes fondamentaux sur lesquels l'Alliance est organisée.

M. SOMERVILLE : Rien de la sorte.

M. JAMIESON : C'est le cas, et non seulement les membres libéraux de l'Alliance qui ne sont pas représentés en cette Chambre ont endossé ma ligne de conduite, mais ils ont dit que je ne pouvais pas agir autrement.

Quelques VOIX : Pas "ils." Nommez.

M. JAMIESON : Oui, entre autres M. Spencer, le secrétaire de l'Alliance, qui est aussi bon libéral que l'est le député de Brant (M. Somerville). Il a dit que la résolution n'avait pas été soumise à la Chambre en temps voulu. Le *Witness*, de Montréal, dont les sympathies sont complètement pour le parti libéral, a condamné l'honorable député de Bothwell (M. Mills) pour avoir soumis cette résolution à la Chambre dans ces circonstances, et tout homme bien pensant, ami de la tempérance en Canada, a approuvé ma conduite sur cette question.

Quelques VOIX : Non, non.

M. JAMIESON : Oui, ils l'ont approuvée; et je suis prêt à soumettre ma conduite sur cette question au peuple de la Puissance. Je crois que relativement à cette question, le peuple du Canada a plus confiance en moi comme représentant, qu'en le député de Bothwell (M. Mills). Je suis tenu de qualifier l'avancé que l'honorable député a fait il y a quelques minutes concernant ma conduite l'année dernière comme étant—je ne sais comment le qualifier pour rester dans les règles parlementaires—mais je dirai que c'est un avancé faux du commencement à la fin, et ceux qui lui ont donné cette information, je n'en ai aucun doute, voulaient le "berner," pensant qu'il avalerait cela comme il l'a fait. Il n'y a pas un seul mot de vérité dans cet avancé. Lorsque nous avons vu l'année dernière que nous ne pouvions pas amener une mesure devant la Chambre.—

M. MILLS : (Bothwell) Pourquoi?

M. JAMIESON : Un vieil habitué aux luttes parlementaires demande pourquoi! Dans une occasion précédente j'ai insisté à faire passer la mesure en Chambre, mais elle a eu pour effet de faire renvoyer plusieurs autres mesures. Je sais maintenant que ce n'est pas une conduite propre à suivre et que la Chambre ne la reconnaît pas comme loyale.